

2026/08

A



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE
RAMBOUILLET
COMMUNE DU
PERRY-EN-YVELINES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026- 08

Séance du jeudi 19 février 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 20

Nombre de suffrages : 25

Date de convocation

13/02/2026

Date d'affichage

13/02/2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

05/03/2026

et publication du :

05/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le dix neuf février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX de KEATING Geoffroy.

Monsieur le Maire quitte la séance.

Monsieur BASTIERE Paul, doyen d'âge, prend la présidence pour cette délibération

Etaient présents :

Mme AUGER Nadia, M. BARON Jean-Louis, M. BASTIERE Paul, M. BONDON Pierre, M. CHAIGNON Jean-Michel, M. DESERT Thomas, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme GABIOU Carole, Mme GROSSE Marie-France, Mme IKHELF Dalila, Mme LAHITTE Chantal, M. LECOMTE Frédéric, Mme LE MINDU Isabelle, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, M. PONT Damien, Mme RANGER Michelle, Mme RODIER David, M. VIN Jean-Claude

Procurat(s) :

Mme BOURABA Jessica donne pouvoir à M. BASTIERE Paul, Mme COURTILLET Véronique donne pouvoir à M. BONDON Pierre, M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel donne pouvoir à M. PAQUET Frédéric, Mme PETER Marie-José donne pouvoir à M. PONT Damien, M. TESSIER Pierre donne pouvoir à M. BARON Jean-Louis

Etaient absents : Mme AUBE Stéphanie, Mme DOIREAU Florence

Etaient excusés

Mme BOURABA Jessica, Mme COURTILLET Véronique, M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel, Mme GALLET Laurence, Mme PETER Marie-José, M. TESSIER Pierre,

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. LECOMTE Frédéric

Objet : Affaires financières - Compte Administratif - Exercice 2025 - Budget Commune

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121- 21, et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion ;

VU le Compte de Gestion de l'exercice 2025 transmis par Monsieur le Trésorier Principal de Rambouillet ,

CONSIDERANT M. BASTIERE Paul a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif ;

REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2026

Application agréée F.legalite.com

99_BU-078-2178 04863-2026 0220-2026 088-BF

Le conseil municipal, hors la présence de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif.
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

Recettes d'investissement		
Chapitre 13	Subventions	1 468 826,83 €
Total recettes		1 468 826,83 €

Dépenses d'investissement		
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	333 850,33 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 527 989,20 €
Chapitre 27	Immobilisations financières	51 000,00 €
Total dépenses		1 912 839,53 €

- **ARRETE** les résultats suivants du Compte Administratif 2025 tels que résumés ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	
A Recettes de fonctionnement	10 178 260,13 €
B Dépenses de fonctionnement	8 559 590,11 €
C Résultat de fonctionnement (=A-B)	1 618 670,02 €
D Excédent cumulé précédent	6 490 590,78 €
E Résultat cumulé de fonctionnement (=C+D)	8 109 260,80 €
INVESTISSEMENT	
F Recettes d'investissement	1 434 807,73 €
G Dépenses d'investissement	5 420 093,02 €
H Résultat d'investissement (=F-G)	-3 985 285,29 €
I Résultat cumulé précédent	2 236 392,37
J Résultat cumulé d'investissement hors RAR (=H+I)	-1 748 892,92 €
RESTES A REALISER	
K Recettes d'investissement en RAR	1 468 826,83 €
L Dépenses d'investissement en RAR	1 912 839,53 €
M Résultat d'investissement en RAR (=K-L)	-444 012,70
N Besoin de financement (si montant NEGATIF de (J + M))	-2 192 905,62 €
O Excédent de besoin de financement (si montant POSITIF de (J + M))	0,00 €

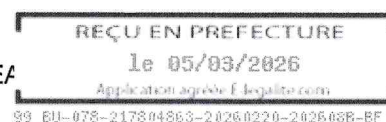
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à la majorité – 6 contres : M. VIN Jean-Claude, Mme IKHELF Dalila, Mme RANGER Michelle, M. MERCIER Dany, M. LO RE Gérard, M. RODIER David



Pour extrait certifié conforme.
Fait au Perray-en-Yvelines
Le 20 février 2026

Le Maire,
Geoffroy BAX de KEA



99_EU-078-217804863-20260220-20260306-BF